

Halte à la dénaturation du mariage et de la famille

Depuis plus de deux siècles, sous couvert du salmigondis idéologique des "Lumières", la civilisation européenne et singulièrement la France sont l'objet d'une entreprise consciente de destruction dirigée par des coteries maçonniques et apatrides.

Le premier acte s'est joué dès 1789 : profitant de la société d'Ancien régime fortement sclérosée, les structures sociales naturelles, tels les corps intermédiaires, prolongements de la personne humaine, ont été abolies et remplacées par une société atomisée, fondée sur l'individu isolé, citoyen abstrait, identique et interchangeable, seul, face à un Etat ainsi légitimé à intervenir dans tout ce qui touche à la vie des personnes. Par là même le fait national, culturel a été délégitimé, la France étant réduite à l'état de section française de la république universelle des Droits de l'homme !

Le deuxième acte a consisté à détruire le système de principes moraux naturels qui structurent l'intelligence humaine, déniant toute légitimité aux notions de hiérarchie, de règles de vie ordonnée, d'honneur, de conscience nationale. L'an 1968 a marqué la manifestation au grand jour des effets de ce cheminement dissolvant avec la légalisation et la banalisation de l'inversion et de la subversion des repères stables et fondateurs de toute société traditionnelle et saine.

Le troisième acte consiste maintenant à détruire par une ultime transgression, en dénaturant l'institution du mariage, le seul élément qui résistait : la famille, société domestique qui fonde l'Etat puisque d'une part la population n'existe que par elle et que, d'autre part, c'est elle qui distingue la société politique des autres : société qui ne se recrute pas par la volonté politique de ses membres mais normalement par voie de génération.

Après la légalisation du meurtre des enfants à venir qu'est l'avortement, le projet de légalisation des unions homosexuelles, sodomites et lesbiennes a pour seul objectif de dissoudre et ridiculiser la famille, à savoir l'union d'un homme et d'une femme en vue de la procréation et de l'éducation des enfants issus de cette union. Cela ouvre la porte à la légalisation de toutes les perversions, la polygamie, unions entre hommes et animaux, etc...

De même, légaliser l'adoption d'enfants par des couples contre nature et autoriser leur procréation artificielle est un attentat contre la personne humaine dans la mesure où tout enfant se construit normalement dans la double référence à un père et une mère dont il est le fruit.

L'Œuvre française dénonce ces deux crimes, et contre l'être humain et la civilisation que sont le projet de légalisation de cette contrefaçon du mariage qu'est le "mariage homosexuel", et le projet autorisant l'adoption par les sodomites et les lesbiennes d'enfants déjà nés ou artificiellement fabriqués.

L'Œuvre française appelle en conséquence à tout faire pour empêcher la transgression de l'ordre naturel. Elle appelle à réaffirmer que seule, l'union d'un homme et d'une femme doit bénéficier de l'institution du mariage, dont l'importance pour la stabilité de toute société est telle qu'elle a toujours été sacralisée, revêtant en Europe depuis deux mille ans la forme chrétienne du sacrement de mariage.

Contact: 4 bis rue caillaux 75013 Paris - 01.44.24.22.54 - contact@oeuvrefrancaise.com